

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002025

OBJET :

**Contrat de prestation
ponctuelle pour le diagnostic
solidité ouvrages de Bâtiment
avec la société APAVE pour un
montant de 900 € HT**

Réf : CB/CV (Service Marchés Publics)

Rubrique dématérialisée :
1.1.1 Délibérations, décisions et arrêtés
relatifs aux marchés publics et aux
accords-cadres ainsi qu'à leurs avenants

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres inférieurs à 500.000 euros HT pour les fournitures et services et 1.000.000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé un marché de travaux de démolition du site « La Méditerranéenne » ;

CONSIDÉRANT que pendant les travaux de démolition, il a été découvert des chauves-souris dans un bâtiment,

CONSIDÉRANT qu'il convient de faire appel à une entreprise pour faire un diagnostic solidité ouvrages de bâtiment afin de le conserver étant donné que cette espèce (chiroptère) est protégée ;

CONSIDÉRANT que cette mission a fait l'objet d'une mise en concurrence avec trois devis ;
A l'issue de celle-ci,

DÉCIDE

- **Article 1 :** De passer avec la Société APAVE BEZIERS BATIMENT, domiciliée 5 avenue de l'Occitanie- 34760 BOUJAN SUR LIBRON un contrat de prestation ponctuelle pour un montant de 900 € HT afin de réaliser un diagnostic solidité ouvrages.
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 29 mars 2021

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 30 mars 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210322-C00202510-AR